



7 bonnes raisons d'adhérer

Pour une véritable éducation du physique

Le SNALC-Eps est le SEUL syndicat qui s'oppose à la dérive méthodologique de l'EPS. Les derniers Attendus de Fin de Lycée, centrés sur le savoir s'entraîner et l'acquisition des rôles organisateurs, amplifient encore cette orientation, plus adaptée aux STAPS qu'aux contextes scolaires, aux conditions d'enseignement et aux enjeux actuels de société (Rapport ESTEBAN, Etude Tomkinson). Nous luttons pour que la spécificité physique et motrice de l'EPS demeure sa plus grande priorité !

Pour des temps de service identiques aux autres

Le SNALC-Eps revendique l'intégration des P. EPS dans le corps des certifiés et l'accès aux mêmes temps de service que les autres disciplines: 15H d'enseignement et 3h d'AS pour les professeurs d'EPS, 12h plus 3h pour les agrégés. Les enseignants d'EPS travaillent 4,5 années de plus que leurs homologues sur l'ensemble de leur carrière, dans des conditions parfois très difficiles. Cette discrimination injustifiée doit cesser !

Pour une revalorisation urgente des salaires

Les enseignants d'EPS sont moins bien rémunérés de 20% (salaires et heures supplémentaires) que leurs collègues certifiés ou agrégés. Si les temps de service ne sont pas revus à la baisse, le SNALC-Eps demande la hausse de leur grille indiciaire, visant à établir l'égalité des traitements. Pour le SNALC les revendications salariales et les conditions de retraites, pour l'ensemble des corps, deviennent des axes principaux de son action.

Contre les abus du sport scolaire et le racket de l'UNSS

Le SNALC-Eps dénonce l'exploitation des enseignants d'EPS dans le cadre du sport scolaire. Il exige que le forfait d'AS (extensible à souhait) devienne un TEMPS d'AS de 3h et que les heures effectuées au-delà soient rémunérées. Il revendique l'attribution d'IMP pour les trésoriers et les secrétaires d'AS ainsi que l'arrêt du bénévolat et de la corvéabilité (collectes indignes de fonds et de moyens de fonctionnement) au profit d'une vitrine nationale élitiste et dispendieuse !

Pour l'aménagement des fins de carrière

Les enseignants d'EPS sont particulièrement touchés par la souffrance au travail, dès 30 ans, plus encore après 50 ans et particulièrement les femmes (Etude DEPP). Le SNALC-Eps porte des solutions urgentes d'aménagement des fins de carrière et milite pour cette pénibilité soit reconnue dans les conditions de départ à la retraite.

Pour une cotisation à 90€ et des services imbattables !

L'adhésion au SNALC-Eps de 90€ répond à la volonté de fédérer les professeurs d'EPS. Après réduction d'impôt de 66 %, ils bénéficient pour ce tarif de la force du second syndicat du second degré, d'équipes et de commissaires paritaires académiques et nationaux structurés autour de l'EPS, d'un service complet dans le suivi de carrière (mutations, promotions...) et la protection des personnels. Une assistance juridique pénale assurée par la GMF (agression, diffamation, harcèlement...) et une assistance personnelle (service mobi-SNALC prévention, mobilité et évolution de carrière) sont comprises dans cette cotisation.

Pour une indépendance politique et financière

Enfin, le SNALC-Eps est totalement indépendant politiquement (article 1^{er} de ses statuts) et financièrement. Il ne reçoit aucune orientation, ni subvention extérieures. Il n'a de comptes à rendre qu'à ses adhérents. Sa liberté d'expression est donc totale et leur protection s'en voit renforcée.

Défends la spécificité physique de ta discipline
Assure ton suivi de carrière et ta protection
Soutiens une autre idée de l'EPS ...